

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-190, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, rapporté avec des amendements par le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

La motion suivante est appelée:

Que le Bill C-190, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit modifié en insérant, après l'article 11 du bill, ce qui suit:

«12. L'article 44 de ladite loi est modifié en insérant, après l'alinéa d), un nouvel alinéa e), et en attribuant une autre lettre à l'alinéa qui le suit:

e) le milieu, l'écologie et les risques de pollution;»

Et en renumérotant les articles du bill qui suivent ledit article.—*M. Harding.*

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Je remercie les honorables députés de la contribution qu'ils ont apporté à propos des questions de procédure soulevées au cours de ce débat. Permettez-moi de vous dire que les doutes que j'avais initialement subsistent. Il me semble que l'amendement proposé par l'honorable député dépasse la portée du bill présenté à la Chambre et qu'en fait, il s'en sert pour amender la loi. A plusieurs reprises, j'ai fait remarquer cet après-midi que ce vice rend la motion proposée antiréglementaire, vu qu'elle dépasse la portée du bill. Je rappellerai simplement à la Chambre la règle convaincante établie par May sur cette question à la page 549 de la 17^e édition de ses commentaires, où il dit: «Un amendement est irrecevable s'il ne se rapporte pas au bill ou s'il en dépasse la portée, s'il ne se rapporte pas à l'article à l'étude ou s'il en dépasse la portée.»

Pour ces raisons, je dois statuer que la motion n'est pas recevable.

Sur motion de M. Greene, appuyé par M. Pepin, ledit bill est agréé à l'étape du rapport.

M. Greene, appuyé par M. Pepin, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Lessard (LaSalle), Crossman, Deakon, McCutcheon et Danforth en remplacement de MM. Robinson, Gendron, Boulanger, Moore et Korchinski sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

MM. Ouellet, Corbin, Portelance, Weatherhead, Badanai, Rowland et Groos en remplacement de MM. Buchanan, Groos, Howard (Okanagan Boundary), Hymmen, Roberts, Winch et Cafik sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.